

COMPTE RENDU DE LA VISITE DE LA FABRIQUE D'ATTIEKE D'AZITO

Objet de la visite :

Afin de nous imprégner des réalités d'installation d'une unité de production d'attiéké, nous nous sommes rendus le lundi 10 mars 2014 dans le village d'Azito Yopougon. En effet, les femmes de ce village se sont réunies en coopérative sous l'initiative de la centrale énergétique d'Azito. Elles ont donc bénéficié d'un projet dont le financement s'est élevé à une quarantaine de millions. Ce projet leur a permis d'avoir un site de fabrication moderne d'attiéké d'une part, et d'autre part, d'implanter une unité de production de biogaz utilisant les rejets de fabrication d'attiéké comme intrants.

Arrivée sur site :

C'est sur le coup de 13h30 que nous sommes arrivés sur le site. Nous n'avons cependant trouvé personne dans la fabrique. Nous avons donc été conduit au domicile de Mme AKRE Patricia, Présidente de ladite coopérative. Elle nous a reçu sans aucune difficulté. Après les présentations, elle nous a donné des informations sur l'avènement et le fonctionnement de la coopérative.

Échanges :

Concernant l'avènement de la coopérative, la Présidente nous a informé que la Centrale Azito en reconnaissance des autorités de leur avoir concédé un terrain pour l'implantation de leur usine, a bien voulu mettre sur pied ce projet. La naissance de ce projet a été conditionnée par mise en place d'une coopérative des femmes qui en auront la gestion. Le principe ayant été acquis, les adhérentes ont bénéficié de formations en gestion coopérative dispensées par le CERAP. Il est à noter que pour faire fasse au coût du droit d'adhésion qui s'élève à dix mille francs (10 000F) CFA, la chefferie s'est impliquée à hauteur de cinq mille francs (5 000F) CFA.

Pour ce qui est du fonctionnement, la coopérative s'est dotée d'un bureau composé d'une Présidente et deux vice-présidentes ; d'une secrétaire et sont adjointe, d'une trésorière et son adjointe, de deux commissaires aux comptes et de commerciales. Lorsque la coopérative a un marché, toutes les dames de la coopérative sont mises à contribution pour honorer la commande. Toutes les dames travaillent à tous les maillons de la chaîne de production. Il faut préciser que le client paie toujours une avance qui est équivalente à au moins la moitié du coût de la commande, l'autre moitié étant soldée à la livraison. Après le recouvrement de chaque marché, les dividendes sont partagés entre tous les membres de la coopérative. Cependant, une partie est épargnée dans le compte de l'association. Cette épargne permet de faire fasse aux réparations et entretien du matériel des fabriques. Lorsqu'il n'y a pas de

marché à honorer pour la coopérative, les membres peuvent produire leur propre attiéké, sur le site. Quant aux femmes n'appartenant pas à la coopérative, elles n'y sont autorisées que pour broyer leurs tubercules de manioc moyennant paiement selon la quantité.

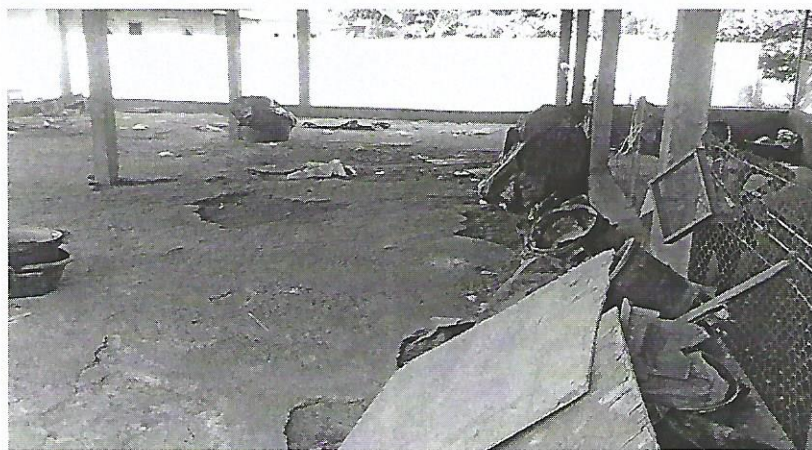
L'unité de fabrication d'attiéké fonctionne en cycle avec l'unité de fabrication de biogaz. En effet, les rejets de la première sont utilisés par la seconde. Les constructions sont donc faites en conséquence. Ainsi, les effluents sont drainés et conditionnés dans la fabrique de biogaz qui est gérée par un responsable assisté par trois (3) jeunes. A ces effluents sont ajoutés la patte du broyat non utilisé dans la fabrication de l'attiéké et de l'urine collectée auprès des habitations du village. Trois (3) jours suffisent pour commencer à obtenir du biogaz qui sert de combustible pour la cuisson de l'attiéké. Nous n'avons cependant, pas pu rencontrer le responsable de la fabrique de biogaz.

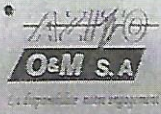
Observations

Lors de notre visite, nous avons pu nous rendre compte que ce lundi, la fabrique n'était pas en production, avec les installations qui semblaient n'avoir pas été utilisées depuis plusieurs mois. A cela, Mme AKRE nous a fait comprendre que les broyeuses sont en panne. Et après avoir effectué plusieurs fois des réparations, la coopérative a décidé d'en aviser le donateur. Car selon elle, il serait peut être temps de remplacer ces machines. Ainsi, les femmes sont obligées d'aller jusqu'à SIPOREX pour broyer le manioc. Par ailleurs, le système hydraulique permettant d'acheminer le gaz produit vers les foyers de cuisson est quelque peu défaillant. Mais, les responsables d'Azito Energie leur ont promis de se pencher sur le problème à eux présenté avant la fin de ce mois de mars.

C'est donc sur cette note que nous nous sommes quittés avec l'espoir de nous revoir dans des conditions différentes et de travail pour avoir d'autres échanges tout aussi d'intérêt.

*avons pris congé de nos hôtes avec
de meilleurs conditions de travail basés sur une approche
participative et prenant en compte tous les aspects du problème
en vue d'une résolution efficace et définitive.*






Projet de modernisation de la fabrique d'attiéké du village Azito réalisé en 2012.

Financement : **AZITO O&M** et **AZITO ENERGIE**.

Bénéficiaires directs : **66 femmes** de la coopérative de la fabrique d'attiéké d'Azito.

